

PERSONNES PRÉSENTES :

L'équipe enseignante : Mmes ORY (Directrice), Szymoniak (CPA), Chaumeil (CPB), Millet (CPC), Butault (CE1A), Plamond (CE1B), Kobak (CE1/CE2), Boy (CE2A), Schneider (CE2C), Izhem (CM1A), Haitaian (CM1C), Mangin (CM2A), Ottaviani CE2/(CM2), Spera (CM2B)

Les associations de parents :

Pour la CAAPE : Mme Granjoux, Mme Wills, Mme Germond, Mme Dubois, Mme Turini, Mme Reverdy, Mme Delcourt, Mme Valladier

Pour la FCPE : M. Bonnaud, Mme Xavier, Mme Alary, Mme De Lacroix, Mme Lamy

Le représentant de la mairie : Mme Levavasseur

EXCUSEES :

Mme Alduc (psychologue scolaire), Mme Bergé (IEN), Mme Boy (enseignante), Mme Grossin (enseignante),

PROCES VERBAL :

1. PV du 18/06/2024 approuvé

2. Présentation de l'équipe enseignante

De nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe pédagogique cette année scolaire, Mme Butault en CE1A et Mme Izem en CM1A.

Mme Schneider complète encore cette année le mi-temps de Mme Grossin en CE2C. Madame Spera a repris un poste d'enseignante, en CM2B.

3. Élections des parents d'élèves

Le taux de participation a été de 68,20%, taux supérieur à l'année dernière (67,39%), 371 votants sur 544 inscrits et 15 bulletins blancs ou nuls.

Ce qui fait 8 sièges pour la CAAPE avec 224 votes et 5 sièges pour la FCPE avec 132 suffrages.

4. Règlement Intérieur et Protocole de traitement de situations de harcèlement

Le nouveau RI reprend celui de l'année passée. Il a été envoyé à chaque membre du conseil avec l'ordre du jour afin de leur permettre d'en prendre connaissance, un seul changement proposé, ajout de l'interdiction de jouer avec des calots (suite à un incident).

Adoption du nouveau RI à l'unanimité.

La Directrice enverra par mail le Règlement Intérieur à tous les parents avec en annexe la charte de la laïcité. Un QR code sera collé dans les cahiers de liaison. Une signature des parents sera requise afin que ceux-ci attestent de la lecture du RI mais aussi s'engagent à le respecter. Pour les parents qui le souhaitent un exemplaire papier pourra être remis.

Pour rappel :

L'école dispose d'un plan de prévention du harcèlement avec notamment un parcours de 10h d'apprentissage par an sur toutes les classes, mis en place par la circonscription, qui met à disposition des enseignants des outils adaptés aux élèves pour prévenir les situations de harcèlement.

Elle dispose aussi d'un protocole de traitement des situations de harcèlement présenté chaque année lors du premier conseil d'école. Il s'agit du même que l'année dernière. L'équipe enseignante dispose d'une grille de repérage des situations de harcèlement que le directeur met en place sur les temps scolaires et périscolaires lorsque des parents le signalent ou lorsque l'équipe remarque une situation qui serait de l'ordre du harcèlement.

En cas de besoin, l'école fait appel au pôle d'accompagnement de la circonscription. Dans ce cadre, des entretiens individuels pourront être conduits avec les élèves par des membres du pôle d'accompagnement formés à intervenir dans ces situations pour rechercher un apaisement des relations et permettre à chacun de s'engager dans la résolution du conflit (méthode de la préoccupation partagée). Les parents seront informés par la directrice avant ou après les entretiens suivant les situations.

Madame l'inspectrice de la circonscription, coordonne ce dispositif. La direction assure le suivi des informations auprès des familles.

Le corps enseignant travaille en lien avec le périscolaire sur ces aspects.

La Directrice indique qu'une enquête proposée par le Ministère de l'Éducation Nationale, comme l'année dernière, va être menée cette semaine pour faire le point sur le harcèlement au sein de notre école,

L'analyse des résultats de cette enquête fera l'objet d'une synthèse envoyée par mails aux parents des élèves de ces classes.

Pour l'année scolaire 2023/2024 : 3 cas de harcèlement ont été traités dans l'école.

5. Effectifs, structure de l'école 2024/2025 :

328 élèves inscrits sur l'école, 2 départs depuis la rentrée.

C'est sensiblement pareil que l'année dernière.

La baisse du nombre d'élèves est un phénomène généralisé sur toute l'île de France.

CPA 24	CPC 23	CE1B 23	CE2A 27	CM1A 30	CE2/CM2 24 (14 +10)	CM2B 26
CPB 24	CE1A 22	CE1C 23	CE2C 26	CM1C 30	CM2A 26	

Prévision 2025/2026 : arrivée de 73 CP

Prévision 2025/2026

6. Retour réunion de rentrée

Le nombre de parents présents diminue d'année en année.

Le discours de la directrice et des enseignants n'est pas entendu notamment en ce qui concerne la nécessité de suivre le travail des élèves à la maison.

En ce qui concerne le péri-scolaire, l'absence de madame Pottier Alexandra, directrice du péri-scolaire aux réunions de rentrée :

Celle-ci ne pouvait pas se rendre aux réunions qui commençaient à 18h alors qu'elle était encore en service, toutefois, elle a fait coller un mot dans le cahier de liaison de chaque enfant, expliquant l'organisation du péri-scolaire, ses coordonnées y étaient indiquées pour toutes questions complémentaires. Par ailleurs, la directrice rappelle que madame Pottier était présente à la réunion des nouveaux arrivants en juin et propose que pour la rentrée 2025, les réunions de rentrée débutent à 18h30 afin que madame Pottier puisse assister à la réunion plénière des CP.

7. Évaluation d'école

Le rapport d'évaluation est un outil d'aide à la finalisation et à l'amélioration du projet d'école. Il peut faire émerger des besoins en termes de formation.

Voici le résumé du rapport d'évaluation définitif qui a été transmis à l'IEN de circonscription et à la Mairie pour notre école :

Les équipes des 3 écoles ont mené un travail d'auto-évaluation de qualité, et les échanges ont été particulièrement riches. Ils ont montré l'implication des enseignantes et des directrices auprès des élèves et de leurs familles.

Des idées d'amélioration ont été proposées dans le rapport d'auto-évaluation comme un guide d'accueil pour les nouveaux enseignants ou la volonté de se former et de former leurs élèves à des cours d'empathie. Ces objectifs et actions à développer seront un point d'appui essentiel pour la mise à jour du projet d'école.

Formation : accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, en termes de comportement et de difficultés d'apprentissages. Cette formation va être proposée aux enseignantes dès cette année.

8. PPMS et alerte incendie

Nous avons réalisé notre 1^{er} exercice PPMS « alerte attentat/intrusion » mardi 5 novembre. Celui-ci s'est déroulé sans incident néanmoins, il y a encore cette année des éléments de sécurité à corriger, certains avaient déjà été signalés l'année dernière.

Un exercice alerte incendie a eu lieu le 27 septembre, il s'est déroulé sans problème. Il a été remarqué que la sonnerie d'alarme n'est presque pas audible dans la cour de récréation.

Le responsable sécurité de la mairie a pris en compte les remarques formulées sur le RETEX.

9. Accompagnement des élèves en difficulté (APC, RASED, PPS et AESH)

Lors de la 1^{ère} période, les enseignantes ont repéré les élèves en difficulté, Cette année ce recensement fait apparaître 80 élèves en difficulté pour 328 élèves. Soit ¼ des élèves, ce chiffre est inquiétant, il ne cesse d'augmenter (2022 : 50 élèves pour 354 élèves).

Pour pallier les difficultés voici ce que nous mettons en place :

- L'aide personnalisée complémentaire (APC), une heure ou ½ heure par semaine,
- Des programmes d'aide que les parents doivent signer sont mis en place en classe (**PPRE** : programmes personnalisés de réussite éducative).

Cette année l'école bénéficie de l'aide d'une enseignante spécialisée appartenant au **RASED**, madame Chatillon qui intervient auprès d'élèves en difficultés (cycle 2 uniquement), repérés par les enseignantes. Elle est présente à l'école les mardis matin et vendredis après-midi.

Dans le cadre d'un dispositif particulier, madame Kobak (volontaire) a été autorisée à mettre en place 2 heures par semaine de soutien renforcé avec des élèves de CE1 pour 12 semaines.

Ce soutien renforcé s'adresse à des élèves pour qui l'APC ne serait pas efficace.

La psychologue scolaire est présente à l'école le mardi après-midi et le vendredi matin. Elle peut réaliser des observations en classe. Les parents peuvent demander ses coordonnées à l'enseignante(e) ou la directrice pour la rencontrer.

9 élèves bénéficient d'un PPS et 6 sont accompagnés par une AESH. 2 AESH à plein temps (24h chacune) sont présentes sur l'école : Amélie Guillaume et Anelore Kecman. 2 élèves bénéficient d'une AESH individualisée et les autres élèves d'une AESH mutualisée.

Un élève de CP est accompagné par une AESH privée.

10. Organisation et protocole pour les élèves bénéficiant d'un PAI.

La procédure est la même que l'année dernière

Pour le renouvellement des PAI des élèves présents sur l'établissement l'année précédente, il ne faut fournir qu'une ordonnance de moins de trois mois et les médicaments couvrant l'année scolaire. Le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire valide le renouvellement.

Pour les nouveaux arrivants il faut remplir un nouveau document de demande de PAI, même pour les élèves arrivant des maternelles des Iris et du Muguet.

Chaque fin d'année scolaire, les directeurs transmettent les documents aux parents afin d'anticiper la demande ou le renouvellement. Il est important d'apporter tous les documents et médicaments dès la rentrée.

Chaque année la collecte des PAI est très longue du fait de retard dans les dossiers, ce qui pénalise les enfants qui en ont besoin.

20 élèves bénéficient d'un PAI.

11. Évaluations nationales

Tous les élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations nationales au mois de septembre ce qui a donné lieu à une information aux familles.

12. Sorties et projets d'école et de classe

Concours Les p'tites bulles organisé par la Médiathèque CE2A, les CP et CE1, le CM1C et les CM2B.

Soirée halloween : afin de favoriser la cohésion entre les élèves de CM1 qui partiront en classe de découverte, les enseignantes de CM1 ont organisé une soirée Halloween déguisée à l'école le mardi 15 octobre avec l'aide de nombreux parents.

Veillez de sorcières et sorciers : pour les CE2A

Ateliers recyclage en décembre : CE2, CE2 et CM1, Ce2/CM2

Projet musique Maison de la radio avec ateliers pour les CP

Projet musique, percussions urbaines avec spectacle à Bobino en janvier : pour les CM2A et B et le CM1C

Journée de l'élégance : à fixer

100^{ème} jour d'école : lundi 7/04

Projet Vendée globe : CE1 avec visite du musée de la Marine

Intervention sur la biodiversité avec Éric Laurent pour les classes de CE1A, CE1B, CE1/CE2, CM2A et CM2B. Selon les niveaux et les périodes de l'année, différentes activités sont proposées. (Découverte du milieu forestier, les superpouvoirs des plantes, ornithologie)

Chorale des CE2

Programme des Jeunes Ecrans Chavillois

Défi Sciences : CM2A et B

Rallye maths : CE2

Commémoration du 18 juin au Mont Valérien : CM2

Visite la Mairie : CE2

Rencontre avec notre député : pour les CM2

13. Classes de découverte

Les CM1 partiront à Beaumont-Saint-Cyr dans la Vienne avec Évasion 78 du 10 au 14 mars. Au programme, le Futuroscope, du théâtre et des ateliers « petits débrouillards ». Une réunion d'information se tiendra en janvier.

14. La chartes des accompagnateurs

Cette chartre a été finalisée, elle est adoptée par l'équipe enseignante. Pour information, elle sera jointe au présent PV.

15. Point Coopérative

Le montant de la coopérative 2023 2024 s'élève à 8000 euros, soit 1478 euros de bénéfice sur les photos et 7600 euros de dons des parents. Ces dons représentent une moyenne de 23 euros par enfants.

16. Protocole de soin et accidents scolaires

Les soins :

Pour des petits bobos : Eau + savon pour une plaie, poche de glace pour une bosse. Pour ce type de blessures l'enseignante remplit le registre de soins et met un mot aux parents dans le cahier de liaison.

Si plus grave, la directrice appelle les parents pour leur demander de venir chercher l'enfant qui nécessite des soins que l'école ne peut pas dispenser.

Si très grave, la directrice appelle le 15 qui décide des suites à donner, les parents sont avertis en parallèle.

Les accidents scolaires :

Si un accident survient dans l'école, une déclaration d'accident est remplie et envoyée à la DSDEN par la voie hiérarchique, les parents peuvent demander une copie.

Si cet accident implique un tiers, celui-ci est mentionné dans la déclaration. L'assurance du blessé peut réclamer la police d'assurance de l'élève ayant causé l'accident. Avec l'accord des parents de celui-ci, la directrice fournit l'assurance aux parents du blessé.

Les parties seront dorénavant informées des lors qu'ils sont mentionnés dans la déclaration d'accident pour plus de transparence.

17. Points travaux

Quelques travaux n'ont pas été effectués alors que les demandes avaient été réitérées. Vu avec madame Levavasseur. Le nettoyage des rebords de fenêtre au 3^{ème} étage est demandé en urgence.

Travaux supplémentaires demandés : des racks pour stationner les vélos des enseignantes avec un abris.

18. Commandes par la Mairie

Vu avec le service scolaire, les enseignantes sont en train de lister les fournitures indispensables qui actuellement ne peuvent pas être commandées sur le BPU.

La Mairie a demandé l'avis des enseignantes sur le kit Mairie qui pourrait être proposé aux élèves à la rentrée. Les enseignantes ne sont pas favorables à cette proposition qui amputerait le budget Mairie pour des fournitures qui sont actuellement achetées par les parents.

L'école a reçu 16 tablettes fournies par la mairie. Cette dotation a été accompagnée d'une formation.

Ecole élémentaire Anatole France
3 avenue Saint Paul
92370 Chaville

19. **Date des prochains conseils d'école** : mardi 18/03 à 18h30
20. **Date de la Kermesse** : mardi 1er juillet
21. **Classes découverte 2026**, madame Levasseur confirme que les classes découvertes seront maintenues en 2026.
22. Divers

Une initiative conjointe mairie/écoles élémentaires de Chaville : une conférence débat aura lieu à la suite d'une projection du film « **et si on levait les yeux des écrans ?** » projection le 10 décembre à 18h30 à l'Atrium. Les écoles participent à hauteur de 350 euros par école et la mairie met à disposition l'Atrium gratuitement. Sont concernés les parents de CM2 et leurs enfants pour l'instant, s'il reste de la place les CM1 seront conviés.

Les élèves qui sont autorisés à aller suivre des soins sur le temps scolaire doivent impérativement revenir à l'école ou partir juste avant l'heure du rendez-vous. Ils ne doivent pas s'absenter une ½ journée complète (sauf motifs exceptionnels).

L'école a reçu cette année la **labellisation** niveau 2 **E3D**, elle s'inscrit dans une démarche durable.

Cette année encore pas de flyer pour annoncer des actions mais des mots d'enfants sur les cahiers de liaison. (1^{ères} actions : la collecte alimentaire et la collecte de jouets)

La séance est levée à 20h15